

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue historique vaudoise   |
| <b>Herausgeber:</b> | Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  |
| <b>Band:</b>        | 119 (2011)  |
| <br>                |   |
| <b>Artikel:</b>     | Aspects de la confessionnalisation durant l'introduction de la Réforme en Pays de Vaud  |
| <b>Autor:</b>       | Blakeley, James   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-847058">https://doi.org/10.5169/seals-847058</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**James Blakeley**

# **ASPECTS DE LA CONFESSIONNALISATION DURANT L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME EN PAYS DE VAUD**

Avec sa puissante armée, la République de Berne conquit facilement le Pays de Vaud en 1536. Les États de la région, faibles et fragmentés, ne constituaient pas un véritable obstacle à la marche des troupes bernoises sur le territoire<sup>1</sup>. Pour faciliter l'exercice de leur autorité sur la région nouvellement conquise à l'ouest, les autorités séculières et religieuses de la cité-État germanophone étaient déterminées à faire entrer leurs nouveaux sujets dans le troupeau réformé. Il fallut cependant surmonter le fait que la nouvelle foi ne rencontrait qu'un tiède soutien autochtone dans la région et que cette dernière partageait une longue frontière avec le territoire catholique, ce qui permettait facilement aux Vaudois de continuer à se livrer à des pratiques et à des rituels religieux interdits. Avant de commencer, notons cependant que cela ne signifiait pas pour autant que les Vaudois résistaient à l'autorité de Berne ; les spécialistes commencent à montrer que la population des campagnes ne se conformait pas à un modèle rejet/acceptation du changement religieux, mais que leur conviction religieuse était pratique, fluide et parfois ambiguë.

Cette étude passera en revue quelques-unes des stratégies mises en œuvre par Berne pour introduire la Réforme, convertir la population à la nouvelle foi et façonner les Vaudois en sujets dociles et obéissants. Plusieurs d'entre elles constituent les fondements des États européens qui confessionnalisent leurs territoires<sup>2</sup>, et j'explorerai notamment la promulgation de mandats destinés à édicter une croyance et un comportement corrects, les mesures économiques adoptées pour soutenir les pasteurs dans le Pays de Vaud rural et les efforts entrepris par la cité-État pour policer le comportement

<sup>1</sup> Oskar Vasella, «Der Krieg Berns gegen Savoyen im Jahre 1536 und die Unterwerfung der savoyischen Territorien durch Bern nach den amtlichen Aufzeichnungen der bernischen Kanzlei», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, N° 29, 1935, pp. 239-274, N° 30, 1935, pp. 1-24, 81-106, 201-224, 293-310; Charles Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne: Éditions La Concorde, 1935; Hanz Franz Nägeli, «Waadtländische Kriegsberichte des Hans Franz Nägeli», *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, 1889, pp. 253-281.

et les mœurs. En outre, en m'inspirant de recherches récentes sur la diversité religieuse populaire en Europe, j'explorerai brièvement la manière dont la proximité du Pays de Vaud avec le territoire catholique permit à certains de ses habitants de continuer à prendre part à des rituels et à des pratiques catholiques plusieurs années après leur interdiction<sup>3</sup>. Bien qu'il soit pratiquement impossible de déchiffrer les motivations des habitants – les pensées intimes ne sont jamais enregistrées –, il apparaît clairement que la population rurale du Pays de Vaud n'accepta pas nécessairement tout de suite les interdictions de Berne. Alors même que la conversion imposée par Berne ne

- 2 (Note de la p. 127.) Heinz Schilling, «Confessionalization in the Empire: Religious and Social Change in Germany between 1555 and 1620», in *Religion, Political Culture and the Emergence of Early Modern Society: Essays in German and Dutch History*, Leiden: Brill, 1992, pp. 208-210; *idem*, «Confessionalisation and Frontiers», in Eszter Andor, Istaván György Tóth (éds), *Frontiers of Faith*, Budapest: Central European University, European Science Foundation, 2001, pp. 21-35; Ute Lotz-Heumann, «Confessionalization», in David M. Whitford, (éd.), *Reformation and Early Modern Europe: A Guide to Research*, Kirksville: Truman State University Press, 2008, pp. 136-157; Wolfgang Reinhard, «Zwang zur Konfessionalisierung? Prolegomena zu einer Theorie des konfessionellen Zeitalters», *Zeitschrift für historische Forschung*, N° 10, 1983, pp. 257-277.
- 3 Burkhard Dietz, Stefan Ehrenpreis, *Drei Konfessionen in einer Region: Beiträge zur Geschichte der Konfessionalisierung im Herzogtum Berg vom 16. bis zum 18. Jahrhundert*, Cologne: Rheinland-Verlag, p. 199; C. Scott Dixon, Dagmar Freist, Mark Greengrass (éds), *Living with Religious Diversity in Early-Modern Europe*, Burlington, VT: Ashgate, 2009; Étienne François, *Die unsichtbare Grenze: Protestant und Katholiken in Augsburg 1648-1806*, Sigmaringen: Jan Thorbecke Verlag, 1991; Gregory Hanlon, *Confession and Community in Seventeenth-Century France: Catholic and Protestant Coexistence in Aquitaine*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1993; Randolph Head, «Catholics and Protestants in Graubünden: Confessional Discipline and Confessional Identities without an Early Modern State?», *German History*, N° 17, 1999, pp. 321-345; Benjamin J. Kaplan, *Divided by Faith: Religious Conflict and the Practice of Toleration in Early Modern Europe*, Cambridge: Belknap Press of Harvard University Press, 2007; Susan C. Karant-Nunn, *Confessional Ambiguity along Borders: Popular Contributions to Religious Tolerance in Sixteenth-Century Germany*, 17th Annual Sivert O. and Marjorie Allen Skotheim Lectureship, Walla Walla: Whitman College, 1998; Keith P. Luria, *Sacred Boundaries: Religious Coexistence and Conflict in Early-Modern France*, Washington, D.C.: Catholic University Press of America Press, 2005; Keith P. Luria, «The Power of Conscience? Conversion and Confessional Boundary Building in Early-Modern France», in C. Scott Dixon, Dagmar Freist, Mark Greengrass (éds), *Living with Religious Diversity...*, op. cit., pp. 109-125; Christopher W. Marsh, *Popular Religion in Sixteenth-Century England: Holding Their Peace*, New York: St. Martin's Press, 1998; Judith Pollman, «A Different Road to God: The Protestant Experience of Conversion in the Sixteenth Century», in Peter van der Veer (éd.), *Conversion to Modernities: The Globalization of Christianity*, New York: Routledge, 1996, pp. 47-64; ead., «Catholics and Community in the Revolt of the Netherlands», in C. Scott Dixon, Dagmar Freist, Mark Greengrass (éds), *Living with Religious Diversity...*, op. cit., pp. 183-202; ead., *Religious Choice in the Dutch Republic: The Reformation of Arnoldus Buchelius, 1565-1641*, Manchester: Manchester University Press, 1999; Paul Warmbrunn, *Zwei Konfessionen in einer Stadt: Das Zusammenleben von Katholiken und Protestant in den Paritätischen Reichsstädten Augsburg, Biberach, Ravensburg und Dinkelsbühl von 1548 bis 1648*, Wiesbaden: F. Steiner, 1983.

rencontra que peu de résistance ouverte, le comportement adopté par les habitants témoigne d'un lien avec l'ancienne foi qui avait organisé leur vie des générations durant et d'une volonté d'interagir avec les autres dans une région où les frontières confessionnelles étaient en passe d'être fixées<sup>4</sup>.

Puisque la réforme ne se produisait pas spontanément, la cité-État convoqua la Dispute de Lausanne de manière à promouvoir et à démontrer la justesse de sa religion au cours d'un débat public. La conversion, à cette occasion, d'un petit nombre de clercs catholiques fut un puissant moyen de démontrer la nouvelle foi. Il en fallait néanmoins davantage pour établir les critères normatifs permettant de diffuser les dogmes théologiques de la nouvelle foi et de juger de son progrès. Immédiatement après la Dispute, en octobre 1536, Berne proclama son premier Édit de Réformation qui bannissait la messe et interdisait l'usage catholique<sup>5</sup>:

« [...] mandons et commandons à tous et ungchascung nous ballifz, advoyer, chasteillains, lieutenans et aultres officiers que, incontinent avoyr veues icestes, vous transportez d'une église en l'autre et aussi ès cloystres et monasteres [...]. Et [...] faciés exprès commandement de soy incontinent deporter de toutes ceremonies, sacrifices, offices, institutions et traditions papistiques, et de totalement cesser d'icelles, en tant qu'ils desirent de eviter nostre male grâce et griefve punytion. Aussi vous expressement commandons sans dilacions abbattre toutes images et idoles, aussi les aultres estans dedans lesdictes eglyses et monastères. »<sup>6</sup>

Le premier édit ordonnait la fin du catholicisme; le second, directive religieuse plus complète, fut promulgué le 24 décembre 1536. Berne y imposait des changements radicaux en matière de vie religieuse et morale dans son territoire. Elle mettait un terme à la messe, interdisait les pratiques catholiques populaires tels que les pèlerinages, les cérémonies et les jours de fête, et cherchait à réduire la danse, la glotonnerie et la consommation excessive d'alcool. En d'autres termes, elle établissait de nouveaux moyens pour juger et évaluer le progrès de la Réforme en Pays de Vaud, pour mesurer le changement dans les paroisses et pour établir un nouveau code moral que ses sujets se devaient d'observer.

<sup>4</sup> Raymond Berguerand, *L'introduction de la Réforme dans les bailliages vaudois et la survivance de la foi catholique, essentiellement d'après les comptes baillivaux*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 1965. Le travail de Berguerand est fondamental pour documenter les différentes manières dont la population désobéit aux ordres bernois et continua à s'adonner à certaines pratiques catholiques.

<sup>5</sup> Charles Gilliard, «Les premières mesures du gouvernement bernois en matière de religion», in *idem, Pages d'histoire vaudoise*, Lausanne: Imprimerie Centrale, 1959, pp. 152-163.

<sup>6</sup> Regula Matzinger-Pfister (éd.), *Les sources du droit Suisse (= SDS), 19<sup>e</sup> partie: Les sources du droit du canton de Vaud, C: Époque bernoise, 1: Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, Bâle: Schwabe, 2003, p. 14, N° 2d.

Pour diffuser le nouveau message religieux, cependant, Berne devait pourvoir les paroisses vaudoises de pasteurs réformés<sup>7</sup>. La première et principale tâche des ministres était de « purement annonc[er] la parole de Dieu ». Ils ne devaient pas « mett[re] en avant par leurs doctrine ny enseignement aultres choses sinon ce qu'il peuvent prouver par la saincte escripture du vieulx et nouveaulx testament »<sup>8</sup>. Ils devaient non seulement prêcher, mais également lire les édits proclamés par Berne, prendre soin des âmes et veiller à l'obéissance de la population. Ils agissaient comme les yeux, les oreilles et les porte-parole des autorités religieuses et séculières bernoises. À l'échelle de la paroisse, ils étaient en effet les principaux agents de la confessionnalisation et portaient la lourde responsabilité d'assurer la mise en œuvre du programme de réforme prévu par le gouvernement.

Dans la réalisation de cet objectif, l'obstacle majeur auquel Berne se heurtait était qu'elle ne disposait que de peu de pasteurs francophones à envoyer dans la région pour pourvoir près de 160 paroisses. La situation changera lentement et progressivement. Contrairement à ce qui s'était produit dans d'autres territoires d'Europe, la plupart des clercs catholiques ne se convertit pas en pasteur de congrégations protestantes, mais quitta la région, voire les rangs du clergé<sup>9</sup>. Ce n'est que progressivement que les autorités bernoises parvinrent à pourvoir les paroisses<sup>10</sup>. À l'exception d'une brève phase de déclin, en 1558-1559, le nombre des pasteurs connut une croissance progressive sur

<sup>7</sup> Sur le rôle du pasteur dans la confessionnalisation de la Suisse, cf. Amy Nelson Burnett, « Basel's Rural Pastors as Mediators of Confessional and Social Discipline », *Central European History*, N° 33, 2000, pp. 67-85; *ead.*, *Teaching the Reformation: Ministers and Their Message in Basel, 1529-1629*, New York: Oxford University Press, 2006; Bruce Gordon, *Clerical Discipline and the Rural Reformation: The Synod in Zurich, 1532-1580*, New York: P. Lang, 1992; Josef Guntern, *Die Protestantisierung der Landschaft Saanen, 1555/56*, Fribourg: Universitätsverlag Freiburg in der Schweiz, 1961; Ulrich Pfister, « Pastors and Priests in the Early Modern Grisons: Organized Profession or Side Activity », *Central European History*, N° 33, 2000, pp. 41-65; Heinrich Schmidt, *Dorf und Religion: reformierte Sittenzucht in Berner Landgemeinden der frühen Neuzeit*, New York: G. Fischer, 1995; Luise Schorn-Schütte, « Priest, Preacher, Pastor: Research on Clerical Office in Early Modern Europe », *Central European History*, N° 33, 2000, pp. 1-39; Randolph Head, *Early-Modern Democracy in the Grisons: Social Order and Political Language in a Swiss Mountain Canton, 1470-1620*, New York: Cambridge University Press, 1995; *idem*, « Shared Lordship, Authority, and Administration: The Exercise of Dominion in the Gemeine Herrschaften », *Central European History*, N° 30, 1997, pp. 489-512; *idem*, « Catholics and Protestants in Graubünden », *German History*, N° 17, 1999, pp. 321-345; *idem*, « Knowing Like a State: The Transformation of Political Knowledge in Swiss Archives, 1450-1770 », *The Journal of Modern History*, N° 75, 2003, pp. 745-782.

<sup>8</sup> Regula Matzinger-Pfister (éd.), *SDS 19.C.1*, p. 15, N° 2<sup>e</sup>.

<sup>9</sup> Christine Lyon, *Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme*, mémoire de licence en histoire moderne, Université de Lausanne, 1998. Cf. également l'article de l'auteure dans ce dossier.

<sup>10</sup> Cf. Henri Vuilleumier, *Ministres du Saint-Évangile qui ont été au service de l'Église évangélique réformée du Pays de Vaud*, Lausanne: s.n., vers 1922.

l'ensemble du siècle<sup>11</sup>. Alors qu'en 1536, immédiatement après la conquête, le Pays de Vaud comptait à peu près 35 à 40 pasteurs réformés, en 1599 près de 100 pasteurs préchaient dans les paroisses<sup>12</sup>. Initialement, beaucoup d'entre eux étaient recrutés à l'étranger, notamment en France et en Allemagne. Cependant, avec l'établissement d'écoles destinées à former de jeunes hommes au pastorat, le nombre de pasteurs francophones originaires de la Confédération augmenta. Berne compensa le manque de ministres en ordonnant à certains de prêcher en alternance dans les paroisses les dimanches, dimanches soir et mercredis soir<sup>13</sup>. Certains pasteurs parcourraient les villages pour répondre aux besoins des habitants. Enfin, il pouvait arriver que la population doive se déplacer jusqu'aux endroits où un pasteur réformé prêchait. Cependant, grâce à un effort concerté de recrutement des pasteurs et de formation des jeunes hommes au pastorat, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, presque toutes les 160 paroisses d'avant la Réforme étaient pourvues. Entre la fin des années 1520 et 1600, près de 456 personnes officierent en tant que pasteurs ou diacres, c'est-à-dire assistants des pasteurs<sup>14</sup>.

En tant qu'exemples pour les fidèles, les pasteurs se devaient de mener une vie irréprochable. Le pasteur devait être un garant de moralité chrétienne au sein du village. Sur la scène locale, son comportement importait, et les autorités bernoises exigeaient qu'il soit fidèle, honnête, droit, pur et louable. En outre, les membres du clergé devaient éviter la glotonnerie et l'ivrognerie. Le pasteur devait résister à la tentation de la chair et rester fidèle à son épouse. Chaque jour, il devait étudier les Écritures et prier<sup>15</sup>. Il s'agissait là d'exigences toutes théoriques. Les pasteurs ne satisfaisaient pas toujours à des objectifs aussi nobles et saints, et les autorités ecclésiastiques mirent en place des organes destinés à recevoir les plaintes et les pasteurs qui enfreignaient cette discipline.

Berne se donna beaucoup de mal pour améliorer les conditions matérielles des pasteurs dans les paroisses. Quatre ans après la conquête, en 1540, les autorités menèrent une enquête sur les salaires et les conditions de vie des pasteurs de la région<sup>16</sup>. La ville y évaluait les conditions de logement, les salaires, l'accès aux biens fonciers et les autres

<sup>11</sup> James Blakeley, *Popular Responses to the Reformation from Without in the Pays de Vaud*, thèse de doctorat, University of Arizona, 2006, p. 185.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> James Blakeley, «Confronting the Reformation: Popular Reactions to Religious Change in the Pays de Vaud», in Thomas Kaufmann, Anselm Schubert, Kaspar von Geyserz (éds), *Frühneuzeitliche Konfessionskulturen*, Gütersloh: Gütersloher Verl.-Haus, 2008, p. 186.

<sup>14</sup> *Ibid.*, pp. 183-184.

<sup>15</sup> Evangelisch-Reformierte Kirche des Kantons Bern, *Le synode de Berne de 1532: quatrième centenaire de la Réformation: 1536-1936*, Lausanne: Imprimerie Centrale, 1936, pp. 40-41.

<sup>16</sup> ACV, 14, 14a et 14b.

sources de revenus. Elle découvrit que beaucoup de pasteurs ne disposaient d'aucun logement et que plusieurs vivaient dans des conditions précaires. Le pasteur de Villeneuve, par exemple, n'avait pas de maison<sup>17</sup>. La cure de Lignerolle, quant à elle, n'avait ni chauffage ni toit<sup>18</sup>. À la Vallée de Joux, la maison d'un pasteur avait besoin d'être reconstruite<sup>19</sup>. Dans cette première enquête, de tels signalements de logements délabrés ou inexistantes étaient loin d'être inhabituels. Signe d'une amélioration progressive sur le front du logement, une nouvelle évaluation menée en 1559 compte moins de mentions de ce type. La dernière évaluation du siècle y fait à peine allusion<sup>20</sup>.

En outre, la ville cherchait des sources de revenus pour s'assurer que les pasteurs disposent de réserves suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les sources de revenus des pasteurs étaient diverses : richesses ecclésiastiques restantes, revenus en espèces, biens en nature, terres arables, prés et jardins potagers. À Dompierre, par exemple, Berne ordonna que les anciens biens ecclésiastiques soient affectés à l'entretien du pasteur<sup>21</sup>. Ce mélange était courant dans d'autres parties de la Confédération qui avaient également adopté la Réforme<sup>22</sup>. Souvent, les pasteurs recevaient les produits qui abondaient dans la région, notamment du blé, de l'avoine et du vin. Leur salaire était également complété par des sommes d'argent. D'après les comptes, le trésorier versait à quelques pasteurs un salaire moyen de 189 florins. Bref, dans ses efforts pour établir le christianisme réformé en Pays de Vaud, les autorités bernaises se soucièrent assidûment des besoins matériels de leurs pasteurs.

### **FRANCHIR LES FRONTIÈRES CONFESSIONNELLES**

Entre les paroisses du Pays de Vaud et celles du territoire catholique, les Bernois tracèrent une frontière confessionnelle qui n'existe pas auparavant. Après la conquête, les Vaudois avaient l'interdiction de prendre part à des rituels religieux, des cérémonies et des fêtes catholiques. Ils traverseront néanmoins la frontière confessionnelle et ce durant plusieurs générations. Avec les Fribourgeois et les Valaisans catholiques, les Vaudois partageaient une histoire et une langue communes. En franchissant les frontières et en migrant provisoirement en terre catholique, ils continuèrent à interagir avec eux à l'occasion d'événements religieux.

<sup>17</sup> ACV, Bd 14, f. 4v.

<sup>18</sup> *Ibid.*, f. 6v.

<sup>19</sup> *Ibid.*, f. 9.

<sup>20</sup> ACV, Bd 14a et b.

<sup>21</sup> Archives de l'État de Berne (= AÉB), AII 268, f. 82.

<sup>22</sup> Ulrich Pfister, « Pastors and Priests... », art. cit., p. 54.

En 1965, Raymond Berguerand, sur la base de livres de comptes listant les amendes de la Réforme, soutint que ces migrations temporaires étaient des manifestations de la survivance de la foi catholique<sup>23</sup>. Bien que cela soit probable, il est impossible de connaître les raisons exactes qui poussèrent les habitants à traverser la frontière. On ne peut certes écarter l'explication religieuse; mais les historiens et les anthropologues ont démontré que les pratiques religieuses servent d'autres fins sociales importantes. Nous ne disposons d'aucune source présentant les raisons qui conduisent les gens à adopter le comportement qui est le leur. La compréhension est rendue encore plus complexe en raison du caractère lacunaire des sources. Pour certaines années, on ne dispose d'aucune information. En outre, les documents ne rapportent que le comportement de ces hommes et femmes qui franchirent la frontière confessionnelle, participèrent à des activités défendues et furent repérés. Or, le chemin qui mène du mauvais comportement à l'arrestation, à l'amende, puis à la mention dans les livres de compte était tortueux. Il est probable que beaucoup de noms disparurent en cours de route et n'apparurent jamais dans le décompte final. Il faut également garder à l'esprit que la source est orientée du fait même qu'elle est tenue par les fonctionnaires au pouvoir. En outre, le choix des pratiques à punir faisait également l'objet d'une décision de la part des responsables. Ces derniers peuvent avoir choisi d'ignorer certaines infractions pour en poursuivre d'autres. En tenant compte de ces limites, il est possible de montrer que Berne s'efforça de créer une uniformité religieuse et des sujets dociles et obéissants. Enfin, les amendes démontrent l'emprise de plusieurs Vaudois à franchir la frontière religieuse et à désobéir à l'autorité bernoise.

Avant tout, les Bernois punissaient ceux qui assistaient à la messe, chez eux ou à l'extérieur. La messe était le rite le plus significatif et le plus important du catholicisme. C'est pourquoi les autorités bernoises firent leurs premières armes contre elle en interdisant à leurs sujets d'y participer. L'essentiel des clercs catholiques avait quitté le territoire après la conquête, mais quelques-uns continuaient à célébrer les rituels religieux en secret. Johan de la Cuaz, par exemple, continuait à chanter la messe en 1537, dans le district de Lausanne<sup>24</sup>. Il fut condamné à l'amende pour son comportement. Louis Brasier, de Trélex, célébrait le même rituel dans le district de Nyon<sup>25</sup>.

D'autres Vaudois déterminés passaient en territoire fribourgeois pour assister à la messe. Les villages situés à proximité des frontières confessionnelles étaient particulièrement populaires. Près de quarante ans après l'interdiction de la messe, 36 hommes

<sup>23</sup> Raymond Berguerand, *L'introduction de la réforme...*, op. cit.

<sup>24</sup> ACV, Bp 32/1, Lausanne, 1537.

<sup>25</sup> ACV, Bp 35/1, Nyon, 1544-1545.

et femmes se rendirent furtivement à Attalens, la veille de Noël, et y assistèrent à l'office catholique. Chacun dut s'acquitter d'une amende de dix florins<sup>26</sup>. Certainement, ces gens passèrent en territoire catholique et reçurent le sacrement pour des raisons religieuses, mais il n'est pas exclu que des préoccupations sociales et le désir de perpétuer les pratiques de leurs ancêtres les aient également motivés. En Europe, la population rurale envisageait rarement le choix et l'adhésion religieux dans la perspective dichotomique qui était celle de leurs supérieurs. Leur pratique et leur comportement religieux étaient davantage fluides, pratiques et complexes. Toutefois, le fait même que la population rurale du Pays de Vaud pouvait franchir la frontière confessionnelle montre les défis auxquels Berne était confrontée dans ses efforts pour confessionnaliser la région.

Les parents faisaient baptiser leurs enfants dans des paroisses catholiques. Après la participation à l'Eucharistie, le baptême était l'offense la plus souvent inventoriée dans les livres de compte. On peut supposer que la peur et l'inquiétude pour la sécurité spirituelle de l'enfant pesaient lourdement sur les esprits des parents. Ceux-ci se rendaient en territoire catholique avec leurs bébés, soit en couple, soit seuls<sup>27</sup>.

Les accusations les plus fréquentes dans les livres de compte – près de 80% – portaient contre ceux qui assistaient aux fêtes des églises locales en territoire catholique, en particulier à la Bénichon. Bien que les autorités eussent interdit ces fêtes dédiées au saint patron de la paroisse, à la Bénichon, les Vaudois fêtaient, buvaient, dansaient et assistaient à la messe dans les paroisses catholiques. Parfois, les festivités s'étendaient sur plusieurs jours. Les paroisses dans lesquelles une Bénichon était en cours ne manquaient donc pas. Plusieurs générations plus tard, des Vaudois étaient encore punis pour avoir participé à la Bénichon. Il est intéressant de noter que la plupart des contrevenants venaient de deux districts, Chillon-Vevey et Lausanne, qui partageaient tous deux une longue frontière avec le canton catholique de Fribourg. Le plus souvent, des groupes importants étaient inculpés. En 1555, par exemple, huit individus de la région de Saint-Saphorin payèrent 80 florins pour avoir pris part à des foires paroissiales<sup>28</sup>. Bien qu'il fût impossible de savoir s'ils s'étaient rendus ensemble à la même célébration, ce fait révèle la popularité de ces rituels collectifs et festifs.

Les autorités interdisaient les visites aux lieux saints. Malgré cela, plusieurs Vaudois s'aventurèrent jusqu'à Saint-Claude, dans le Haut-Jura, site particulièrement populaire auprès des habitants de la région. Le monastère portait le nom d'un abbé et évêque

<sup>26</sup> ACV, Bp 32/6, Lausanne, 1571-1572.

<sup>27</sup> James Blakeley, «Confronting the Reformation...», art. cit., pp. 261-266.

<sup>28</sup> ACV, Bp 32/4, Lausanne, 1555.

médiéval, Claude, dont les reliques reposaient là. Des miracles qui lui étaient attribués circulaient dans toute la région. D'après le témoignage des livres de compte, Saint-Claude resta une destination sacrée plusieurs décennies après la Réforme.

Enfin, les Vaudois continuaient à participer aux rituels qui marquaient l'année agricole et religieuse. La population rurale scandait le temps suivant le rythme du calendrier catholique romain et, bien que le calendrier réformé eût été dépouillé de telles célébrations, elles se poursuivaient dans les paroisses fribourgeoises. Il apparaît clairement que la mesure du temps selon le calendrier religieux traditionnel était profondément ancrée dans la mentalité populaire, en particulier dans les régions rurales<sup>29</sup>. La population rurale participait fréquemment à l'Épiphanie et aux processions de la Fête-Dieu. La Fête-Dieu impliquait habituellement des processions à travers les champs qui, à cette occasion, étaient bénis et sanctifiés. Il s'agissait de fournir ainsi une protection rituelle à l'économie rurale<sup>30</sup>. Ici aussi, en se rendant dans le canton catholique de Fribourg, les petites gens cherchaient la protection et le secours spirituels que ces événements étaient susceptibles d'apporter.

### LA RÉFORME DES MŒURS

Dans toute l'Europe, les autorités s'efforcèrent de réformer et de discipliner les comportements moraux de leurs sujets<sup>31</sup>. Parmi les infractions les plus souvent mentionnées dans les livres de compte, on trouve les jeux de cartes, la boisson, la danse et les transgressions sexuelles. Le mandat de décembre 1536 exigeait de la part des citoyens une vie droite et soumise. Les mauvais comportements, comme le soulignaient les autorités religieuses bernoises, provoquaient la colère de Dieu et risquaient d'attirer sur la communauté toutes sortes de maux, notamment les intempéries, les mauvaises récoltes et la maladie.

La danse était un problème particulier pour les autorités. Les Vaudois dansaient presque à chaque fête religieuse, y compris aux mariages, à Nouvel An, à l'Épiphanie, aux Brandons et aux Bénichons. Ils dansaient sur les places publiques, dans les tavernes, dans les rues, dans les bois et les champs, ainsi que dans d'autres lieux

<sup>29</sup> Hans Bächtold-Stäubli, *Handwörterbuch des Deutschen Aberglaubens*, Berlin: Walter de Gruyter, 1929, vol. 2, p. 449.

<sup>30</sup> Miri Rubin, *Corpus Christi: The Eucharist in Late Medieval Culture*, Cambridge: Cambridge University Press, 1991, p. 247.

<sup>31</sup> Heinz Schilling, «History of Crime or History of Sin – Some Reflections on the Social History of Early Modern Church Discipline», in Tom Scott, E. I. Kouri (éds), *Politics and Society in Reformation Europe: Essays for Geoffrey Elton on his Sixty-Fifth Birthday*, New York: St. Martin's Press, 1987, p. 300; *idem*, «Confessionalization in the Empire...», art. cit., p. 236.

publics. Jacques Burdet rappelle que la danse est un moyen omniprésent d'exprimer la joie, le plaisir et le bonheur pour la population vaudoise de la période moderne<sup>32</sup>. Les autorités estimaient que la danse ne pouvait conduire qu'à la licence sexuelle et souhaitaient faire cesser les chansons obscènes et paillardes. Elles s'efforcèrent en particulier de faire interdire les chanteurs, les musiciens et les danseurs. Dès 1536, les Bernois interdiront de danser, tout en tolérant trois danses «honnêtes» à l'occasion des mariages.

L'ivrognerie était un autre écart de conduite fréquent. Les Vaudois furent punis pour leurs excès d'alcool qui ne faisait, selon les autorités réformatrices, que provoquer la colère de Dieu et favoriser la paresse, la pauvreté et les troubles sociaux. Les autorités craignaient aussi que l'alcool ne libère l'individu des inhibitions qui le préservait d'autres péchés, en particulier sexuels<sup>33</sup>. Les attestations d'amendes pour excès de boisson et pour gloutonnerie ne manquent pas. Parfois, ces excès allaient de pair avec des fêtes locales comme la Bénichon.

Berne imposa l'assistance au sermon afin d'exposer la population aux nouveaux enseignements et de lui faire entendre ses édits lus par ses pasteurs<sup>34</sup>. Lorsque les paroisses rurales ne disposaient pas de pasteurs, les autorités ordonnaient aux populations rurales d'assister au sermon dans les paroisses voisines et d'offrir au pasteur les moyens nécessaires à l'acquisition d'un cheval pour venir prêcher<sup>35</sup>. À Lausanne, les marchands ne devaient pas faire d'affaires durant le sermon. Les tavernes demeuraient closes pendant les services dominicaux et, afin de s'assurer que personne n'était trop ivain pour y assister, elles étaient priées de fermer tôt la veille<sup>36</sup>. À Moudon, certains étaient chargés de surveiller les rues durant le sermon pour vérifier que tous y prenaient part. Ils distribuaient des amendes à ceux qu'ils trouvaient dans les rues ou dans les tavernes<sup>37</sup>. La présence au sermon manifestait l'obéissance et l'unité de foi, objectif primordial pour les États qui, comme Berne, façonnaient activement la religion de leurs territoires et les croyances de leurs sujets.

<sup>32</sup> Jacques Burdet, *La danse populaire dans le Pays de Vaud sous le régime bernois*, Bâle: G. Krebs, 1958, pp. 29-62.

<sup>33</sup> Concernant des législations et des efforts similaires en matière de contrôle de la boisson dans d'autres régions d'Europe, cf. B. Ann Tlusty, *Bacchus and Civic Order: The Culture of Drink in Early-Modern Germany*, Charlottesville: University Press of Virginia, 2001.

<sup>34</sup> Regula Matzinger-Pfister (éd.), *SDS* 19.C.1, p. 15.

<sup>35</sup> AÉB, A II 292, f. 129; A II 293, f. 160; A II 381, f. 264; A II 396, f. 101.

<sup>36</sup> Ernest Chavannes, «Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne (1536 à 1564)», in *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2<sup>e</sup> série, I/2, Lausanne: G. Bridel, 1887, p. 45.

<sup>37</sup> Pierre-Isaac Joly, Jacques Faucherre (éds), *Extraits des Manuaux de Moudon: 1500-1713*, [Moudon]: s.n., 1954, p. 69.

À l'église, il fallait bien se comporter et écouter attentivement, mais certains perturbaient le pasteur et les autres fidèles. À Saint-Saphorin, par exemple, Claude Orsat et George Fournoy bavardaient durant le sermon dominical et furent punis pour cela<sup>38</sup>. Pour avoir dérangé les autres, Jehan Mandrot reçut un avertissement du pasteur<sup>39</sup>. Manquer le sermon, boire dans les tavernes ou jouer aux cartes sont des comportements – qui restent marginaux dans les sources – mais ils montrent à tout le moins un manque de considération ou d'intérêt pour le culte.

## CONCLUSION

Les premières années de la Réforme en Pays de Vaud se caractérisèrent par deux mouvements : les efforts de la République de Berne pour convertir, unifier et confessionnaliser le territoire nouvellement conquis et la participation de la population rurale à un environnement pluriconfessionnel qui compliquait les objectifs de conformité religieuse fixés par Berne. En 1536, cette dernière entreprit son programme concerté destiné à faire entrer le Pays de Vaud dans l'espace réformé. Au lendemain de la Dispute de Lausanne, la publication, en octobre et décembre 1536, d'édits de Réformation soulignaient clairement ce que l'on attendait de la population. Pour faire respecter ces décisions, des pénalités et des amendes furent établies dans le but de punir les comportements qui contrevenaient aux ordres.

Berne était confrontée à plusieurs défis. Tout d'abord, il lui fallait installer des pasteurs dans toute la région. Ceux-ci étaient tenus de prêcher et de servir d'yeux et d'oreilles aux autorités. Immédiatement après la conquête, la cité-État manquait de pasteurs francophones. Progressivement, leurs rangs se renforcèrent par l'arrivée d'hommes d'autres régions d'Europe qui émigrèrent en Pays de Vaud et par les jeunes autochtones formés au pastorat. En même temps, Berne devait non seulement subvenir aux besoins des anciens clercs catholiques, mais aussi assurer la subsistance et les conditions de vie des hommes nouveaux. À cette fin, les autorités firent inventorier les richesses des paroisses et mirent un grand soin à subvenir aux besoins des pasteurs et de leur famille qui, bien entendu, les accompagnait. Il s'agissait d'une entreprise compliquée, mais qui montrait le sérieux avec lequel les autorités bernoises entendaient s'acquitter de leur mandat de confessionnalisation des paroisses rurales.

Il n'est pas surprenant que les pratiques catholiques perdurèrent dans la région. Étant donnée la géographie unique du Pays de Vaud, les habitants pouvaient continuer

<sup>38</sup> ACV, Bp 32/8, Lausanne, 1579-1580.

<sup>39</sup> ACV, Bp 42/5, Yverdon, 1566-1567.

à s'adonner, dans le canton catholique de Fribourg, à des pratiques ancestrales dont ils étaient familiers. Plus important encore et dans une plus large perspective, la réaction des Vaudois confirme ce que les historiens ont montré pour d'autres régions d'Europe, à savoir que la population rurale se sert de sa proximité avec les frontières confessionnelles pour satisfaire ses besoins spirituels et sociaux, tout en évitant l'affrontement direct lors de la conversion forcée de leur paroisse. Tandis que Berne s'efforçait de créer un État uniifié sur le plan religieux, habité par des sujets dociles et obéissants, la population rurale du Pays de Vaud se trouvait vivre dans une région frontalière, ambiguë sur le plan religieux, dont la proximité avec les paroisses catholiques permettait de perpétuer les pratiques et les rituels catholiques.

En l'absence de nouvelle documentation, il est difficile d'établir ce qui motivait leur comportement, mais leurs actions révèlent non seulement le désir de la population rurale de préserver les traditions et les croyances qui avaient organisé leur vie des générations durant, mais aussi leur volonté de continuer à interagir et à s'associer avec les fidèles d'une foi considérée comme impie. Le manque de preuves d'une résistance active pourrait démontrer que le modèle rejet/acceptation de la Réforme ne fournit pas une image correcte de la réalité vécue dans cette région frontalière<sup>40</sup>. On peut supposer qu'il existait entre les régions et les confessions des interactions plus importantes que ce que laissent entrevoir les sources écrites.

Dans les régions frontalières, l'introduction de la Réforme créa, pour plusieurs générations après la conquête, un espace hétérogène sur le plan religieux et culturel. Tandis que les autorités s'efforçaient de façonner de nouveaux comportements, l'attrait de la participation aux fêtes, processions et pèlerinages continua à s'exercer sur la population. Au même moment, cependant, Berne suivait les étapes traditionnelles observées par les États qui confessionnalisaient leur territoire: elle dessina les contours d'une nouvelle foi sous la forme d'édits, créa et dota un nouveau corps de pasteurs capables de diffuser son message et de punir les contrevenants. Reste qu'il fallut au moins trois générations avant que ce programme ne commence à créer une population réformée plus unifiée d'un point de vue confessionnel.

(Traduit de l'anglais par Yann Dahhaoui)

<sup>40</sup> Willem Frijhoff, «How Plural were the Religious Worlds in Early-Modern Europe? Critical Reflections from the Netherlandic Experience», in C. Scott Dixon, Dagmar Freist, Mark Greengrass (éds), *Living with Religious Diversity...*, op. cit., p. 48.